

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Fructose 97.2% w/w SP

Type(s) de produit

TP19: Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation: 269/23/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0032013-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Attractif guêpes et mouches Tab Guêpe Clac Tab Muscattract Tab Muscattract Dry Vespattract Tab Vespattract Dry Fructolure Tab Fructolure Dry Vesparex Dust Wasp Attract Dust Wasp Lure Powder FlyCage Fructose 97.2% w/w SP
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation		269/23/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0032013-0000
Date de l'autorisation		24/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		30/04/2032

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	ARMOSA SA site 1 Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	D-fructose
Nom du fabricant	Belgosuc nv/sa
Adresse du fabricant	Industriepark 20 B-8730 Beernem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Belgosuc nv/sa Industriepark 20 B-8730 Beernem Belgique

Substance active	Acide acétique
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	ARMOSA TECH site 1 Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		substance active	57-48-7	200-333-3	97,19
Acide acétique		substance active		200-580-7	2,8

2.2. Type(s) de formulation

SP Poudre soluble dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – Poudre soluble (SP)

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Attractif guêpes et mouches
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: vespula spp., Dolichovespula spp. Nom commun: wasps Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Musca domestica Nom commun: house fly Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur intérieur et extérieur autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat. Produit dilué pour lutter contre les guêpes et les mouches domestiques et versé dans un piège à guêpes approprié d'où les guêpes/mouches domestiques ne peuvent pas s'échapper.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Ajoutez 25 g de poudre à 200 ml d'eau dans le piège. Le volume de la solution à préparer doit être adaptée à la taille du piège. Le produit est efficace pendant 7 jours Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachets hydrosolubles PVA 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg) Flacon PE/PA : 10 g à 2,5 kg Sacs PE/PP : 10 g à 2,5 kg Seaux PE/PP : 10 g à 2,5 kg Canettes en métal : 10 g à 2,5 kg

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.

Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres.

Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives. Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Conserver hors de portée des enfants.
- Lire l'étiquette avant utilisation.
- Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- Ne pas utiliser loin des habitations.- Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
- Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.
- En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.
- Appeler le CENTRE ANTIPOISON (+352 8002-5500) ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément à la législation nationale.

Eliminer le contenu/le récipient conformément aux prescriptions du centre de recyclage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir au frais.

Protéger du gel.

Protéger de la lumière.

Durée de conservation : 2 ans.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.